

Appel à la vigilance sur le monoxyde de carbone

Ville de Janzé

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15, 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (Angers : 02 41 48 21 21)
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Pour en savoir plus, retrouvez toutes les recommandations sur le site de l'ARS Bretagne en cliquant ici : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-monoxyde-de-carbone-0>